

Le Président

Ministère des Sports
Madame Laura FLESSEL
Ministre des Sports
95, avenue de France
75650 PARIS cedex 13

Balma, le 5 Avril 2018,

Objet : CNDS 2018 – Budget de la part territoriale

PJ : Courrier du 23 Janvier 2018 adressé à Mme Laura FLESSEL, Ministre des Sports.

Madame la Ministre,

Suite à la présentation du budget du CNDS lors du Conseil d'Administration du 18 Janvier dernier, l'ANDES avait exprimé ses regrets au regard du budget contraint de l'établissement pour 2018 et aux directives de la part territoriale notamment sur le point du relèvement du seuil de subvention.

Pour préserver les associations sportives, l'ANDES proposait de maintenir pour 2018, le seuil initial à 1 500€ (1 000€ pour les structures dont le siège social se situe en ZRR) et de mener une concertation à ce niveau pour 2019. Cette demande a été entendue et nous nous en réjouissons.

Néanmoins, les campagnes territoriales du CNDS 2018 se succèdent et de nombreux élus locaux, siégeant notamment au sein des commissions territoriales, nous alertent sur les inquiétudes du Mouvement Sportif et surtout de leurs associations. Représentant la « base du Mouvement Sportif », les clubs expriment de réelles inquiétudes quant aux objectifs fixés par l'établissement qu'ils considèrent objectivement trop éloignés de leurs principaux besoins.

En 2016 et à la demande du Ministère des Sports, l'ANDES a réalisé une enquête auprès des villes de moins de 10 000 habitants de son réseau pour essayer de comprendre la baisse des demandes de subventions CNDS émanant des associations sportives situées en zones rurales.

Celle-ci révélait pour 48.8% d'entre elles, le manque de cohérence entre les actions prioritaires fléchées par le CNDS et la réalité des priorités des associations sportives locales, ce qui constituait le frein principal au dépôt d'un dossier de demande de subvention.

Nous comprenons bien sûr les contraintes budgétaires et administratives qui ont conduit à cette évolution et mesurons bien que ce budget spécifique dédié au développement du sport en France mérite d'être revisité.

Cependant, je tiens à vous alerter sur les conséquences dommageables que produisent déjà et produiront encore ces mesures sur les clubs locaux. Ceci d'autant plus qu'ils sont déjà profondément fragilisés par la réforme du dispositif des contrats aidés.

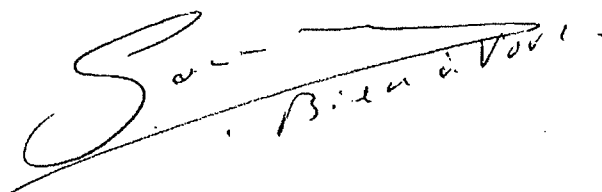
A ce titre, si les aides à l'emploi sont maintenues par le CNDS, celles-ci ne touchent que très spécifiquement les associations situées en QPV ou en ZRR. Sur ces territoires ruraux, il est important de rappeler que la taille et le budget de ces associations ne permettent pas la pérennisation de ces emplois.

Cette situation nouvelle les amènera inévitablement à solliciter encore plus les communes et autres collectivités territoriales, pour maintenir un service public pour le sport pour tous. Or, les collectivités locales sont-elles mêmes engagées dans un contrat avec l'Etat pour participer à l'effort de redressement de notre pays. Elles ne pourront donc pas compenser, en plus, une baisse de l'aide du CNDS.

Dans un contexte d'ambition olympique à l'horizon 2024 où l'ensemble des territoires seront mobilisés autour de cette grande fête sportive nationale, il serait évidemment regrettable que les associations sportives qui sont des acteurs incontournables du développement de la pratique sportive sur nos territoires soient encore plus fragilisées.

En vous remerciant de votre attention sur ce sujet, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de toute ma considération respectueuse.

Marc SANCHEZ



Copie à :

D.Masseglia, Président du CNOSF

A.Piazza, Présidente du CNDS

A.Daam, Directrice Générale du CNDS

F.Baroin, Président de l'Association des Maires de France (AMF)